



Info-Parents

École primaire de la Source

2022-2023



~ IGA COOP DE LORETTEVILLE # MEMBRE DE L'ÉCOLE : 100320 (Merci de contribuer!)

~ Site internet de l'école : <https://ecole-delasource.cssc.gouv.qc.ca/>

Le 29 mars 2023

(numéro 10)

Chers parents,

Dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, monsieur Sylvain Lévesque, député de Chauveau et vice-président à l'Assemblée nationale du Québec, a honoré le travail de deux de nos élèves de 6e année. Il s'agit d'Antoine Chouinard et d'Océane Gagné. En plus d'un diplôme, les élèves ont reçu chacun une carte-cadeau de librairie d'une valeur de 100\$.

Félicitations à tous les deux!



HABILLEMENT

Comme le printemps tarde à arriver... Nous vous demandons d'être vigilants concernant la température et de vérifier si votre enfant est habillé convenablement lorsqu'il quitte la maison le matin. Il est de votre responsabilité et de celle de votre enfant de juger des vêtements qu'il portera. Le port des bottes est encore obligatoire.



ENFANT MALADE

Nous sommes conscients qu'il survient d'importants problèmes d'organisation familiale et professionnelle lorsque votre enfant est malade. Cependant, deux raisons fondamentales sont à la base des politiques d'exclusion en milieu scolaire :

1. Premièrement : **Le bien-être de l'enfant lui-même**

L'enfant malade n'est pas en mesure de participer efficacement aux apprentissages scolaires et aux activités de groupe. Le milieu scolaire n'a pas la capacité de prendre soin des enfants malades.

2. Deuxièmement : **La protection des autres personnes fréquentant le milieu scolaire**

Être en contact avec une personne présentant des symptômes qui risquent de se transmettre entraîne des répercussions sur le bien-être des autres. L'exclusion vise donc à interrompre la transmission d'une infection en éloignant l'enfant malade.

Donc, si votre enfant présente l'un des symptômes suivants, nous vous demandons de le garder à la maison :

- Fièvre (37,6 °C et plus)
- Toux importante
- Écoulement nasal important
- Mal de gorge ou d'oreilles avec irritabilité
- Diarrhée
- Vomissement
- Fatigue importante



Pour la fièvre, la diarrhée et les vomissements, l'enfant doit s'absenter 24 à 48 heures après la fin des symptômes, et ce, sans médication.

Nous vous remercions de votre collaboration à cet effet.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Nous avons à cœur d'assurer la sécurité de nos élèves lors de leur arrivée et de leur départ. C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer rigoureusement les règles suivantes lorsque vous venez reconduire votre enfant :

- *L'espace de stationnement situé dans la partie du bas vous est interdit. Lorsque vous venez reconduire votre enfant, vous devez vous stationner sur le long du trottoir pour y laisser votre enfant. Cette interdiction vise à assurer la sécurité des élèves qui arrivent à pied le matin en évitant que des voitures reculent dans le stationnement.*



- Nous vous demandons d'éviter de faire demi-tour devant l'école en utilisant les rues adjacentes pour changer de direction.
- Nous vous demandons de porter attention aux indications du brigadier en poste, et de prioriser en tout temps le passage des piétons.

COLLATIONS

Suite à des discussions avec l'équipe-école ainsi que le Conseil d'établissement, les règles relatives aux collations permises en classe seront dorénavant assouplies. Ainsi, les collations santé ne s'apparentant pas à un dessert sont autorisées dans les classes (ex : fruits, légumes, fromage, compote, yogourt, craquelins, houmous, etc.).



Par mesure de sécurité, toutes les collations doivent être exemptes de noix et d'arachides.

Merci de votre précieuse collaboration.

Caroline Guérette,
Directrice par intérim